

The background features a light blue and pink gradient. On the right side, there is a close-up of a green monstera leaf with characteristic holes. In the center, a white ceramic cup is partially visible, with a soft shadow cast to its left.

**SUIVI ACTIVITE ESMS  
ET  
DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES**

# Constats et enjeux

Actuellement données dispersées et disparates :

- **Nombreux outils** utilisés pour la saisie des données d'activité, avec des indicateurs différents (taux d'occupation théorique et taux de réalisation de l'activité), **un vocabulaire variable**, des résultats pour un même indicateur qui diffèrent d'un outil à l'autre...
- **20 rapports d'activité** existants (5 nationaux, 15 régionaux) avec formats et fonds hétérogènes et des canaux de transmission variés.
- Charge de travail importante pour les ESMS → **Multiplication des saisies**, confusion et risque d'erreurs
- **Benchmark compliqué** : difficile d'avoir des données fiables et comparables dans la mesure où il n'y a pas de grille de lecture claire et partagée

**Objectifs** : Harmoniser les pratiques, donner des clés de lecture communes

- Définir précisément les indicateurs attendus, les modalités de calcul et de comptabilisation.
- Simplifier la collecte et la consolidation des données : quelques données clés essentielles pour un suivi régional pertinent.
- Disposer d'éléments de comparaison à partir de données fiables et identifier les écarts éventuels

**Un outil d'analyse partagé – Période de transition sur le secteur enfance en attendant SERAFIN PH**

# Propositions : suivi activité des ESMS

- **Un seul outil de suivi pour l'activité « classique » des ESMS** : annexe activité de l'ERRD retenue comme outil de recueil régional.
- **Un support harmonisé dédié** aux dispositifs complémentaires (PCPE, EDAP, ...) : outil « démarches simplifiées » retenue pour le recueil régional et adapté selon le contexte.
- **Un même calendrier** : les annexes activités dans import ERRD et les questionnaires via « démarches simplifiées » sont attendus pour le **30 avril de chaque année**
- **Un guide régional commun** pour uniformiser les indicateurs et harmoniser les modalités de comptabilisation.
- **La suppression** du remplissage des indicateurs d'activité dans **Ecars**
- **Des consignes de remplissage** (à minima) du **tableau de bord de la performance** à partir des données de l'annexe activité.

The background of the slide features a close-up, vertical view of several green leaves, likely from a plant like a banana or similar, with prominent veins. The leaves are arranged in a slightly overlapping, fan-like pattern, creating a sense of depth and texture. The lighting is soft, highlighting the natural green tones of the foliage.

MESURE DE L'ACTIVITE  
« classique » des ESMS

L'annexe 9 « activité réalisée » de l'ERRD/ERCPC est retenue comme outil de transmission des données d'activité des ESMS.

Cette annexe intègre trois rubriques "autres", permettant d'adapter le suivi à la réforme SERAFIN-PH.

Pour le suivi de l'activité, deux unités de mesure sont retenues :

- La journée
- La séance

Pour des autorisations en accueil de jour, de nuit, et en hébergement, le décompte de l'activité est attendu **en journées**.

Pour des autorisations en accompagnement sur les lieux de vie, il est attendu un décompte de l'activité **en séances**.

# Règles à retenir sur la comptabilisation des séances

- **Un acte** est lié à l'intervention du professionnel tandis que **la séance** est liée à l' **usager qui bénéficie d'un accompagnement**. Une séance peut inclure un ou plusieurs actes, même si dans la plupart des cas, leur nombre sera équivalent.
- **La durée d'une séance n'impacte pas sa comptabilisation** : qu'elle dure 15 minutes ou 2 heures, elle reste une seule séance pour le bénéficiaire.
- **Les prestations indirectes** (coordination interne, organisation, logistique, échanges informels ...) ne sont pas comptabilisées en séance.
- **Les prestations directes hors face-à-face** ne doivent donner lieu qu'à la comptabilisation d'actes mais pas de séances. Les termes « direct » et « face-à-face » ne sont donc pas synonymes.
- **Le face-à-face est obligatoire** pour comptabiliser une séance, sauf pour la téléconsultation ou la visioconférence d'une durée  $\geq$  15 minutes.
- **Si plusieurs professionnels interviennent pour un même objectif** auprès d'un bénéficiaire, on comptabilise 1 séance mais plusieurs actes.
- **Si deux professionnels interviennent pour des objectifs complémentaires mais distincts** auprès d'un même bénéficiaire, on comptabilise 2 séances et 2 actes.
- **Si un professionnel intervient auprès de plusieurs bénéficiaires** dans une même séance collective, on comptabilise plusieurs séances mais un seul acte.
- Le transport n'est comptabilisé comme une séance que s'il répond à **un objectif précis d'accompagnement**. Sinon, il reste une prestation logistique et ne doit pas être comptabilisé.



# EN PRATIQUE

Situation	Nombre d'actes	Nombre de séances	Règles établies au sens SERAFIN PH
Un psychologue réalise un entretien individuel avec un enfant	1 acte	1 séance	Un face-à-face individuel = 1 séance.
Une psychomotricienne réalise un atelier collectif avec 3 enfants	1 acte	3 séances	La psychomotricienne réalise 1 acte, mais chaque enfant reçoit une séance (1 par bénéficiaire).
Deux professionnels accompagnent un enfant pour un même objectif (un orthophoniste et un psychomotricien travaillent ensemble sur la communication d'un enfant)	2 actes	1 séance	Un acte par professionnel mais une seule séance car ils travaillent sur le même objectif.
Deux professionnels interviennent pour des objectifs distincts auprès d'un groupe de 5 enfants	2 actes	10 séances	Chaque intervention a un objectif différent, donc deux séances sont comptabilisées par bénéficiaire.
Un éducateur appelle une famille pour organiser une rencontre	✗ 0 acte	✗ 0 séance	Organisation, planification = prestation indirecte, donc non comptabilisée.
Une équipe pluridisciplinaire (5 professionnels) prépare un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) sans la présence de l'utilisateur	5 actes	✗ 0 séance	Prestation directe, mais réunion sans face-à-face avec l'utilisateur = pas de séance.
Un éducateur transporte un enfant de l'IME à l'ULIS	✗ 0 acte	✗ 0 séance	Prestation indirecte. Le déplacement simple d'un point A à un point B sans interaction éducative ou thérapeutique ne constitue ni un acte, ni une séance.
Un éducateur accompagne un adolescent en transport en commun pour lui apprendre à se déplacer en autonomie (achat de ticket, choix du trajet, sécurité)	1 acte	1 séance	Prestation éducative structurée visant l'acquisition d'une compétence, donc prestation directe, en face à face = 1 séance
Un orthophoniste rencontre la famille de l'utilisateur pour faire un point sur le projet personnalisé de l'enfant	1 acte	1 séance	Face à face avec l'entourage = 1 séance, l'objectif reste centré sur l'accompagnement de l'utilisateur.

## Deux indicateurs retenus

- File active
- Taux d'occupation

## Nombre de jours d'ouverture théorique

Afin d'harmoniser et standardiser le calcul de l'activité, il est attendu de se baser sur les durées d'ouverture suivante :

- 365 jours : MAS, EAM, CAFS 365, IME 365
- 260 jours : SAMSAH, Accueil de Jour adulte
- 225 jours : ESAT, CRP, CPO
- 210 jours : IME, EEAP, CAFS, SESSAD, DITEP, DIME, DAME ... CAMSP et CMPP



## File active

C'est le nombre de personnes accompagnées au moins une fois au cours de l'année civile.

Elle est égale au :

Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12/2024

+

Le nombre de sorties définitives dans l'année.

*(Définition ANAP/ATIH)*



Une personne bénéficiant de plusieurs modalités de prise en charge dans l'année ou de plusieurs séjours n'est comptabilisée qu'une seule fois dans la file active.

Le volume d'activité liés aux diverses modalités d'accueil est pris en compte dans le calcul du « nombre de séances » ou « nombre de journées ».

Peu importe le rythme d'accueil, tant que la personne a bénéficié d'un accompagnement dans l'année, elle est incluse dans la file active.

## Taux d'occupation annuel (nombre de journée)

=

Activité réalisée / activité théorique (exprimées en %)

**Activité réalisée :** Nombre de "journées" réalisées  
(deux demi-journées = une journée et maximum 1  
journée/usager/24h)

**Activité théorique : (nombre de journées réalisables  
au maximum) :**

Nombre de places installées (cf dernière décision  
tarifaire) x nombre de jour d'ouverture théorique (cf  
tableau)



Déduire les journées d'absence des journées réalisées pour le calcul de l'activité (**journées réalisées = journées de présence effective**). Toutes les absences sont à déduire, qu'elles soient prévues ou non et quels que soient leur motif et leur durée.

## Exemple d'un EAM

Je connais mon nombre de jours d'ouverture théorique :  
**365 jours**

Je connais mon nombre de places installées : **35 places**  
**Hébergement Permanent**

Je calcule mon activité théorique : nombre de places X  
nombre de jours d'ouverture théorique : **35 X 365 = 12 775**  
**journées possibles**

Je recense mon activité réalisée = nombre de « journées »  
réalisées : **12 000 journées réalisées**

Je calcule mon taux d'occupation annuel = activité réalisée /  
activité théorique, exprimé en % : **(12 000/12 775) x 100 =**  
**94 %**

## Taux d'occupation annuel (nombre de séance)

Activité réalisée / activité théorique,  
exprimées en %

Activité réalisée :  
Nombre de « séances » réalisées sur l'année 2024

Activité théorique :  
PMO/SESSAD : Nombre de places installées (cf dernière décision tarifaire) x 1,2 usagers x 3,5 séances en moyenne hebdomadaires (indépendamment de leur durée) x nombre de semaine d'ouverture théorique

SAMSAH : Nombre de places installées (cf dernière décision tarifaire) x 2 usagers x 2 séances en moyenne hebdomadaires (indépendamment de leur durée) x nombre de semaine d'ouverture théorique

## Exemple PMO d'un DAME

Je connais mon nombre de jours d'ouverture théorique : 210 jours

Je connais mon nombre de places installées en PMO : 40 places

Je calcule mon activité théorique :  $40 \times 1,2 \times 3,5 \times 42 = 8820$  séances possibles

Je recense mon activité réalisée = nombre de « séances » réalisées : 9000 séances réalisées

Je calcule mon taux d'occupation annuel = activité réalisée / activité théorique, exprimé en % :  $(9000/8820) \times 100 = 102\%$

# ENREGISTREMENT DES DONNEES

- Ne pas comptabiliser les UEEA, UEMA, UEEP et les DAR dans la capacité installée de l'ESMS. Suivi réalisé via l'outil « démarches simplifiées »
- Les **CAMPS, CMPP, ESAT** disposant d'un rapport d'activité national à compléter avec les mêmes indicateurs, sont exemptés du remplissage de l'annexe activité.
- Pour les établissements **non soumis à l'ERRD**, le remplissage du Compte Administratif doit suivre les mêmes consignes que celles de l'ERRD/ERCP.
- Ces consignes de remplissage de l'annexe activité s'appliquent tant dans le cadre de l'annexe 4 « activité prévisionnelle » à transmettre au 31/10/N, que dans celui de l'annexe 9 « activité réalisée » transmise avec l'ERRD/ERCP au 30/04/N.
- L'annexe relative **aux amendements CRETON** est toujours à compléter et à transmettre selon le calendrier réglementaire.

Catégorie d'ESMS	Modalités d'accueil SERAFIN PH	Indicateurs d'activité attendus	Modalités de transmission Annexe activité
MAS EAM	Hébergement	Taux d'occupation Nombre de journée	Ligne « Internat »
	Accueil de jour	Taux d'occupation Nombre de journée	Ligne « Semi-internat »,
	Prestation externalisée en milieu ordinaire	File active	Ligne « Externat »
	Hébergement temporaire	Taux d'occupation Nombre de journée	Ligne « Autre 2 », précisez « Hébergement temporaire »
	Tous modes d'accueil (hors dispositif)	File active	Ligne « Autre 1 », précisez « File active »
CPO	Hébergement	Taux d'occupation Nombre de journée	Ligne « Semi-internat »
	Accueil de jour	Taux d'occupation Nombre de journée	Ligne « Semi-internat »,
	Tous modes d'accueil (hors dispositif)	File active	Ligne « Autre 1 », précisez « File active »
CRP	Hébergement	Taux d'occupation Nombre de journée	Ligne « Internat »
		File active	Ligne « Autre 1 », précisez « File active »
IME EEAP DITEP DIME DIEM DAME DAMS DIADEM DIADEVA CRDV	Hébergement	Taux d'occupation Nombre de journée	Ligne « Internat »
	Accueil de jour	Taux d'occupation Nombre de journée	Ligne « Semi-internat »,
	Prestation en milieu ordinaire	Taux d'occupation Nombre de séance	Ligne « Externat »
	Accueil de nuit	Taux d'occupation Nombre de journée	Ligne « Autre 2 » précisez « Accueil de nuit »
	Famille d'accueil	Taux d'occupation Nombre de journée	Ligne « Autre 3 » précisez « Famille d'accueil »
	Tous modes d'accueil (hors dispositif)	File active	Ligne « Autre 1 », précisez « File active »
SESSAD SAMSAH UEROS	Milieu ordinaire	Taux d'occupation Nombre de séance	Ligne « Externat »
		File active	Ligne « Autre 1 », précisez « File active »



Raison sociale :	DAME EXEMPLE 1
FINESS ET :	

Capacité installée dont (à préciser) :

Externat	Semi Internat	Internat	File active	Accueil de nuit	Autre 3
50	30	10	130	5	

Annexe 9B : Annexe relative à l'activité réalisée des établissements et services autres que les établissements mentionnés aux I et II de l'article L. 313-12

Activité  
prévisionnelle  
non saisie

Année N

Nature (mode d'accueil)	Nombre théorique Année 2024 (*)	Nombre prévisionnel Année 2024	Nombre réalisé Année 2024	Taux d'occupation réalisé	Ecart prévu / réalisé	
					Nombre	%
Activité réalisée	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)/(1)	(5) = (3)-(2)	(6) = (5)/(2)
Externat	8 820		9 000	102,04%	9 000	0,00%
Semi-internat	6 300		7 000	111,11%	7 000	0,00%
Internat	2 100		1 500	71,43%	1 500	0,00%
File active				0,00%	0	0,00%
Accueil de nuit	1 050		800	76,19%	800	0,00%
Autre 3				0,00%	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	18 270	0	18 300	100,16%	18 300	0,00%

(\*) : Capacité financée X amplitude d'ouverture par mode d'accueil



## GRILLE DE LECTURE remplissage TDB à partir de l'annexe activité

Données d'activités	MAS/EAM	CPO	IME/EEAP/DITEP/DIME/ DIEM/DAMS/DIADEM/ DIADEVA/CRDV	ESAT
Nombre de journées réalisées	F17 + F18 + F20	F17 + F18	F17 + F18 + F20 + F21	0
Nombre de journées réalisées en accompagnement permanent	F18	F18	F18 + F20 + F21	0
Nombre de journées réalisées en hébergement temporaire	F20	0	0	0
Nombre de journées réalisées en accueil de jour	F17	F17	F17	
Nombre de journées financées	D17 + D18 + D20	D17 + D18	D17 + D18 + D20 + D21	0
Nombre de journées théoriques en accompagnement permanent	D18	D18	D18 + F20	0
Nombre de journées théoriques en hébergement temporaire	D20	0	0	0
Nombre de journées théoriques en accueil de jour	D17	D17	D17	
Nombre d'actes/séances réalisés	0	0	F16	0
Nombre d'actes/séances financés	0	0	D16	0
Nombre moyen de journées d'absence des personnes accompagnées sur la période				
Nombre de jours d'absence des personnes accompagnées dans l'effectif du 01.01 au 31.12				
Nombre de personnes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif du 01.01 au 31.12				
Part des actes/séances programmés non réalisés en %	0	0	0	0
Nombre d'absences des personnes accompagnées dans l'effectif au 31.12	0	0	0	0
Nombre total d'actes/séances programmés au 31.12	0	0	0	0
File active des personnes accompagnées sur la période	F8	F8	F8	
Nombre de sorties définitives dans l'année				

# Lien vers la page INTERNET de l'Agence

[Mesure et suivi de l'activité PH en Bourgogne-Franche-Comté | Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté](#)

Vous y trouverez :

Le replay du webinaire

Le guide régional du suivi et de la mesure de l'activité

Deux capsules vidéo : comment renseigner l'annexe activité ?

- Exemple d'un DAME
- Exemple d'une MAS



**TEMPS D'ÉCHANGE**  
**QUESTIONS REPONSES**



# MESURE DE L'ACTIVITE DES DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES

Ce suivi est réalisé et centralisé pour partie  
via une plateforme en ligne sécurisée :  
« démarches simplifiées ».

# LISTES DES DISPOSITIFS : outil DS

- PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
- EDAP : Equipe Diagnostic Autisme de Proximité
- EMA TSA : Equipe Mobile Autisme
- DRA : Dispositif de Répit Autisme
- Dispositif de répit IME/ITEP
- Dispositif ASE PH
- UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
- UEEA : Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme
- EMAS : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
- EDE : Educateur Dans les Ecoles (Ex PAS)
- UEE/UEI : Unité d'enseignement externalisée et internalisée
- DAR : Dispositif d'Autorégulation
  
- PCO 0-6 et 7-12 ans : outil DS nationale
- Communauté 360 \*
- DAA : Dispositif d'Appui à l'Autodétermination et des Facilitateurs de choix de vie\*
- PAS (uniquement côte d'or) \*

\*Hors démarches simplifiées en 2024, à venir



# AUTRES DISPOSITIFS

Les données d'activité des dispositifs listées ci-dessous, sont à expliciter dans un rapport d'activité propre à déposer sur import ERRD dans : « **autre type de doc** ».

- Dispositif d'appui à la parentalité et périnatalité
- Equipe mobile pour l'accès aux soins des PH en foyer de vie, équipe mobile PSY,
- Equipe relai HR
- Centre régional TND Adulte
- Pole d'accompagnement Maternelle
- Autres dispositifs : creton, accueil transitoire, AUME, SEVA, ABA
- Appartements inclusifs
- PRISME

- **Envoi d'un mail unique et personnalisé** à chaque OG avec l'ensemble des dispositifs connus et les liens vers les formulaires à compléter d'ici le 30 avril 2025.
- Création d'un compte « démarches simplifiées »
- Numéro FINESS ET demandé en systématique – Vigilance ++
- Quelques données quantitatives clés à compléter et une partie qualitative
- Prévisualisation possible avant de commencer l'enregistrement
- Vérification de l'exhaustivité et de la fiabilité des données
- Réalisation d'une infographie pour chaque dispositif avec comparaison et évolution annuelle

Démarche : ARS-BFC SUIVI ACTIVITE UEEA 2024

Organisme : DPROMS

### Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

### Formulaire

Suivi annuel régional des UEEA  
NB : merci d'indiquer 0 dans les "nombres de..." si vous n'êtes pas concerné

#### IDENTIFICATION - REFERENT DE L'ENQUETE

##### Numéro de téléphone du référent de l'enquête

Le référent de l'enquête correspondra à la personne joignable en cas de demande d'informations complémentaires.

##### Adresse électronique du référent de l'enquête

#### DEPARTEMENT D'IMPLANTATION DE L'UEEA

Lieu d'implantation géographique de l'UEEA

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

21

25

39

58

70

71

89

90

#### FINESS (ET)

FINESS sur lequel est financé l'UEEA (nombre à 9 chiffres)

## DEMARCHES REGIONALES ET NATIONALES COMPLEMENTAIRES

### SERAFIN PH :

La réforme SERAFIN-PH vise à revoir la façon de concevoir les budgets des établissements et services accompagnant les personnes en situation de handicap. Elle se déroule sur plusieurs années.

Trois objectifs :

**Objectif 1** : Attribuer des budgets équitables aux établissements et services en faisant le lien entre le budget attribué, les caractéristiques des personnes et les modalités d'accompagnement des établissements et services médico-sociaux, pour permettre de répondre aux besoins des personnes accompagnées ;

**Objectif 2** : Faciliter et soutenir les parcours de vie des personnes handicapées en soutenant la transformation de l'offre médico-sociale ;

**Objectif 3** : Rendre la réforme lisible, de manière qu'elle soit comprise par tous.

### EXPERIMENTATION du suivi d'activité AIRE :

Parfaitement complémentaire au suivi d'activité quantitatif proposé dans le présent guide, l'expérimentation proposée par AIRE, destinée aux DITEP et à tous les ESMS Enfance et Adulte travaillant en mode « Dispositifs » (DIME, DAME, DIEM, ...), déjà autorisés ou non.

Elle vise à démontrer et objectiver les Parcours des bénéficiaires en mettant en évidence les évolutions proposées au cours de l'année et le fonctionnement en mode « Dispositif » ou « Plateforme ».

Ces deux démarches ne dispensent pas du suivi d'activité annuel harmonisé par le présent guide, et se veulent complémentaires par leurs approches et leurs objectifs visés.



**TEMPS D'ÉCHANGE**  
**QUESTIONS REPONSES**